

Tout d'abord, la FSU est **attachée à l'anonymat des situations personnelles** évoquées en CHSCT et trouve inadmissible de lire ailleurs un compte rendu dévoilant des informations personnelles sur des collègues.

Par ailleurs, la FSU tient à souligner que la déclaration liminaire à ce CHSCT a été **rédigée conjointement** avec les deux autres organisations syndicales siégeant en instance.

Dans la déclaration liminaire, nous faisons mention de :

***** Risques liés aux températures :**

- Les membres se préoccupent des difficultés liées aux températures dans les classes, rappellent les travaux de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et demandent à l'administration ce qu'elle prévoit pour prévenir les risques liés aux fortes chaleurs de fin d'année.
→ L'administration renvoie les membres du CHSCT délégués du personnel au préfet et au conseil départemental, se dédouanant ainsi de la santé de ses personnels.

**C'est pourquoi la FSU vous invite à
écrire dans le registre CHSCT de votre établissement :**

c'est la répétition et la multiplication de vos inscriptions qui nous permet de faire pression pour obtenir des actions concrètes. C'est ainsi que nous avons obtenu que des travaux soient réalisés dans plusieurs établissements, comme par exemple dernièrement à l'école de Rayssac (Albi) ou au collège Jean Monnet (Castres).

***** La nécessité d'associer les membres représentants du personnel lors de travaux :**

→ L'administration répond que l'EN, par le biais des IPR, est suffisamment associée aux différents projets. Les membres représentants du personnel insistent et l'administration accepte que les projets soient lisibles par les enseignants.

***** Du projet de fusion des CT et CHSCT, et nous nous faisons l'écho du CHSCT ministériel du 15 mars 2018 :**

- Les membres représentants des personnels au CHSCT demandent l'abandon de ce document d'orientation.

→ L'administration répond que cette question ne relève pas de son périmètre.

La FSU continuera à être présente sur le terrain et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les conditions, la santé, le bien-être et la sécurité au travail de l'ensemble des personnels ne soient pas marginalisés.

1. Fonctionnement du CHSCT :

*** Calendrier :

A partir de septembre 2018, vos représentants FSU au CHST-D seront :

- Clerc Valérie (secrétaire des membres du personnels, 1^{er} degré)
- Jalabert Joëlle (2nd degré)
- Delga Delphine (2nd degré)
- Foucambert Benoît (2nd degré)
- Hélène Lopez et Gaubert Jean-Luc (suppléants, 1^{er} degré)
- Dagréou Réjane et Jourdes Catherine (nouvelles suppléantes, 1^{er} et 2nd degré)

Il a été décidé qu'au cours de l'année scolaire 2018-19 :

- 3 CHSCT se tiendront
- 3 établissements seront visités par les membres du CHSCT :
 - * le collège Jean-Louis Etienne à Mazamet
 - * l'école de Las Peyras
 - * le collège Val de Cérou à Cordes

2. RSST :

Les inscriptions dans les RSST (registres santé sécurité et conditions de travail) des établissements et leur suivi lors des CHSCT permettent d'obtenir des solutions. Chaque inscription est étudiée.

Voici quelques exemples d'améliorations apportées grâce aux inscriptions sur les registres :

Ecole René Rouquier

Suite à une agression verbale envers un personnel enseignant, une protection fonctionnelle a été accordée.

Ecole d'Orban

Les membres délégués du personnel proposent des pistes pour améliorer les conditions de travail liées à l'exiguïté des lieux et aux effectifs trop importants. Différents acteurs sont allés à l'école et des aménagements ont été faits.

Ils ne sont toutefois pas pleinement satisfaisants et la FSU reste en contact avec les intéressés pour améliorer la situation.

Collège A. Camus, Gaillac

Les entrepreneurs, qui ont fait des travaux de désamiantage et ne se sont pas tenus au plan horaire, occasionnant des perturbations de cours, se sont vus donner des pénalités.

Ecole Nougaro, Damiatte

Suite au signalement d'un cas de rougeole, un nettoyage complet des locaux a été fait, le médecin scolaire de secteur a été alerté. En pareil cas, il convient (pour les personnes ayant un doute sur leur vaccination ou enceintes) de se rapprocher du médecin traitant. Toutefois, si un usager de l'école se sent en danger, il est utile d'en faire mention dans le RSST.

Lycée Borde Basse, Castres

Des TP ont été suspendus suite à une intoxication d'un personnel. Le médecin de prévention indique la diffraction qui existe entre le travail prescrit et le travail réel car des produits qui ne sont plus au programme sont utilisés par habitude.

Collège JL Etienne Mazamet

Suite à un climat extrêmement tendu, et grâce aux inscriptions des enseignants dans les registres, une médiation menée par des professionnels extérieurs à l'établissement a eu lieu.

La FSU, qui suit cet établissement de près, n'est pas complètement satisfaite par cette médiation. C'est pourquoi cet établissement sera visité par le CHSCT en octobre 2018.

Collège Jean Monnet, Castres

Les tenues professionnelles ont été renouvelées et des travaux de sécurisation sont en cours suite à une intrusion et une dégradation.

Un éclairage gênant a été modifié.

L'administration signale qu'un soutien peut être fait à un personnel, à sa demande.

3. Visites d'établissements :

Suite à la visite du CHSCT et des préconisations faites par celui-ci, plusieurs établissements mènent actuellement des actions pour améliorer les conditions de travail (ex : coll. J. Monnet, Castres).

L'école de Rayssac est venue rendre compte des aménagements effectués :

- mise à jour du tableau électrique
- changement de massicot
- installation de goulottes
- changement de dalles abîmées
- installation d'un visiophone
- installation d'un détecteur de CO2
- augmentation du temps de la décharge de direction
- formation sur les cordes vocales et le placement de sa voix
- formation sur le climat scolaire

4. Questions diverses FSU :

CIO et psyEN :

La FSU a signalé ses inquiétudes quant à la disparition des CIO et au statut des PsyEN. Elle a également demandé à l'administration de s'assurer que les personnels puissent se saisir des RSST.

→ L'administration répond que les IRSST doivent se faire dans leur établissement scolaire. Le conseiller de prévention indique que le registre est téléchargeable sur le site académique santé/sécurité.

→ L'administration précise que la carte des CIO est décidée à l'échelle du ministère et de l'académie. La FSU veille à ce que la DASEN soit soucieuse des conditions de travail personnels et va se tourner vers le CHSCT Académique.

Passage au numérique en ce qui concerne les IRSST (fin 2018) :

La FSU demande des précisions à ce sujet. Voici les informations données par l'administration :

- les IRSST pourront se faire depuis n'importe quel poste, sur le portail ARENA. Le conseiller de prévention précise que les usagers n'ayant pas accès à ARENA auront quand même la possibilité de faire des inscriptions papier ou des flashcodes.
- les IRSST saisies remonteront en même temps à l'administration et au CHSCT sans modérateur, sur le même modèle qu'à Dijon.

